

numéraire ou le recouvrer au moyen de nouvelles taxes. Je ne suis pas en faveur de la planche à billets, mais je dois faire remarquer que, poussé par la nécessité, et avec la couverture nécessaire, l'on peut obvier aux emprunts à un taux d'intérêt élevé. Il ne s'agit que de le vouloir. Ainsi que le disait un honorable député cet après-midi, il va se faire un effort, vu la situation mondiale, pour accroître les taux d'intérêt.

Voici, en résumé, où je veux en venir: Je suis d'avis que nous devrions pourvoir à nos besoins actuels en ayant recours à l'organisme créé par ce Parlement, savoir, la Banque du Canada. Il s'agirait de décider ensuite des moyens à prendre pour prélever ces 100 millions de dollars. J'estime que nous pourrions y pourvoir totalement en ayant recours à des impôts sur les accroissements de capital et sur les excédents de bénéfices, quitte à recourir plus tard à l'impôt sur les revenus élevés. J'exorte donc le Gouvernement à suivre cette ligne de conduite plutôt que de s'en tenir à la politique énoncée dans cette clause, politique qui, à mon sens, nous conduira à la ruine économique, suivie plus tard d'une ruine sociale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Sur l'article 6 (emprunts autorisés).

(Texte)

M. DUBOIS: Monsieur le président, depuis trois ans je me suis opposé à l'augmentation des crédits militaires, appréhendant ce qui arrive aujourd'hui. Jamais je n'ai senti comme aujourd'hui la responsabilité du mandat que m'ont confié mes électeurs en 1935. Je n'ai d'acrimonie contre personne. Aucune haine ne m'inspire en ce moment. Seul le devoir me dicte ma conduite en l'heure solennelle que nous vivons. Appartenant à un Parlement libre, dans un pays libre, je veux dire librement à la Chambre que je ne puis voter en faveur de ce projet de loi tant que les mots "ou hors", dans l'article 2, paragraphe 1, alinéa 3, n'auront pas été retranchés.

M. GAUTHIER: Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger inutilement le débat, mais je me dois à moi-même et je dois à mes électeurs quelques explications sur le vote que j'ai donné cet après-midi. Après avoir joui des privilèges d'un pays et d'un Parlement démocratiques et voulant aussi user des privilèges que me confère mon titre de député libéral, je tiens à déclarer que si je votais un sou pouvant servir à l'envoi d'un corps expéditionnaire au delà des mers, je serais injuste envers moi-même et mes convictions personnelles, je serais injuste envers

[M. Coldwell.]

mes électeurs et je leur mentirais, après les luttes que j'ai soutenues dans le comté de Portneuf, à côté d'hommes qui ont laissé à la Chambre la réputation de bons batailleurs, de bons libéraux, d'hommes qui avaient des convictions sincères et qui les conservaient. Et je mentionnerai entre autres l'honorable Lucien Cannon qui, en 1935, avait été élu député de Portneuf. Lors de la lutte que je fis à ses côtés, il a déclaré sur tous les tréteaux populaires du comté que pas un sou pour l'envoi d'un contingent outre-mer ne serait voté par lui-même, et j'ai appuyé ses déclarations. Je serais donc injuste envers mes électeurs et, en plus, je porterais un jugement qui serait contraire à la position que j'ai prise depuis que je suis à la Chambre des communes.

En 1937, je déclarais dans cette Chambre, dans un discours sur les crédits militaires, que j'étais opposé à la participation, en hommes, aux guerres extérieures et je le suis encore. Je déclarais alors que je me doutais que ces crédits pourraient servir un jour à l'envoi outre-mer d'un corps expéditionnaire. Je savais que si un militaire, qu'il soit cavalier ou aviateur, traversait les mers aux frais du Canada pour prendre part à une guerre et si j'avais donné un vote pour ce crédit servant à l'envoyer en Europe, j'aurais voté à l'encontre de mes convictions et démenti l'attitude que j'ai prise depuis que je suis à la Chambre des communes. C'est pourquoi je soupçonnais alors et je soupçonne encore qu'en commençant à participer à une guerre même d'une manière volontaire, nous avons un pied dans l'étrier, et tôt ou tard il nous faudra enfourcher le cheval et entreprendre une participation qui, même si elle paraît volontaire, l'est plus ou moins.

Je me rappelle qu'en 1914,—j'étais alors d'âge à être conscrit,—plusieurs de mes amis se sont endormis libres le soir et se sont réveillés le lendemain matin enrôlés. C'était dans ce temps-là le service volontaire. Certains de mes amis se sont enrôlés volontairement et consciemment. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour demeurer au Canada. J'ai conseillé à ceux qui voulaient m'écouter d'y demeurer pour la défense du Canada et du Canada seul. Je continue et je continuerai à le leur conseiller. Je ne changerai jamais d'idée, je continuerai à conseiller à mes compatriotes de ne pas s'enrôler pour aller participer à une guerre extérieure.

Monsieur le président, nous avons un pays immense et nous n'avons que 11 millions de population. A cause de l'immensité de notre pays, il nous faut garder nos citoyens pour le défendre d'abord.

Si nous avons une dette énorme, il ne faut pas l'augmenter outre mesure par une